

Rapport financier

2019



Bilan financier

L'année 2019 se caractérise par un doublement du budget disponible par rapport à 2018, qui se hisse à 113 218 €. Le bilan de l'année 2019 montre ainsi un excédent de 7 052 € qui compense le déficit de 4 552 € en 2018.

Le résultat en 2019 s'explique par :

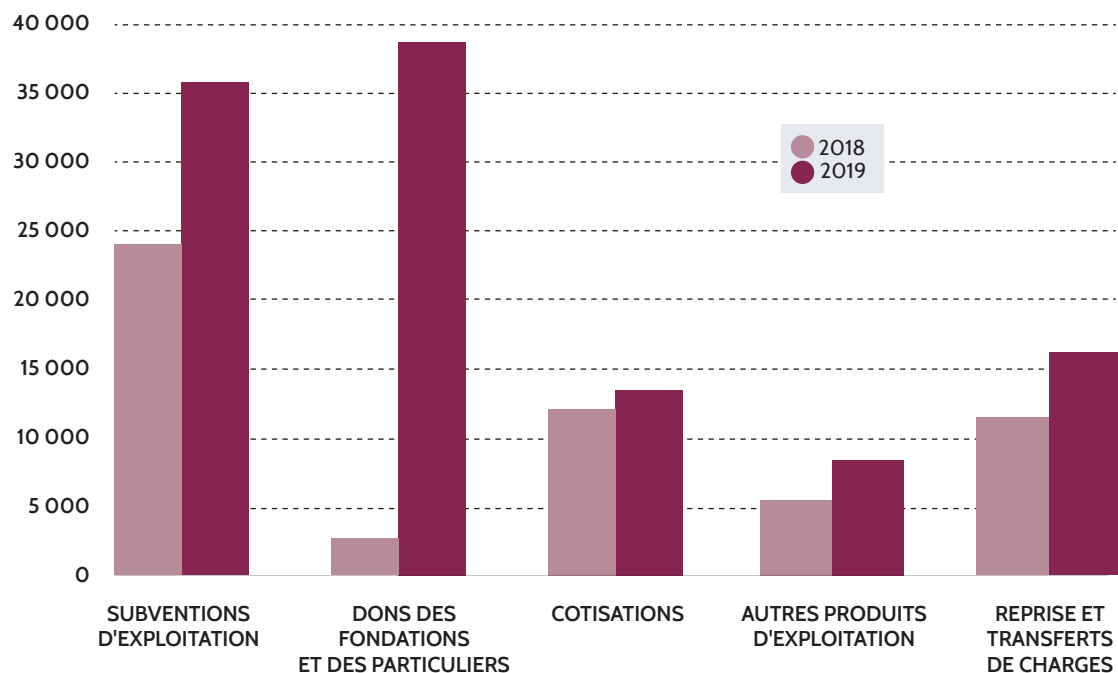
- une forte croissance des subventions publiques et des dons par des fondations et des particuliers ;
- des dépenses qui deviennent de plus en plus importantes et nécessaires pour les loyers de nouveaux locaux (afin de recevoir les personnes accompagnées), pour l'aide directe aux demandeur-se-s, notamment en matière de transport, et pour des actions juridiques militantes auprès du Conseil d'État.

Cet équilibre montre une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis. En trésorerie, les versements des subventions arrivent préalablement aux dépenses, ce qui fait qu'elle est fortement, mais temporairement, excédentaire.

Produits d'exploitation

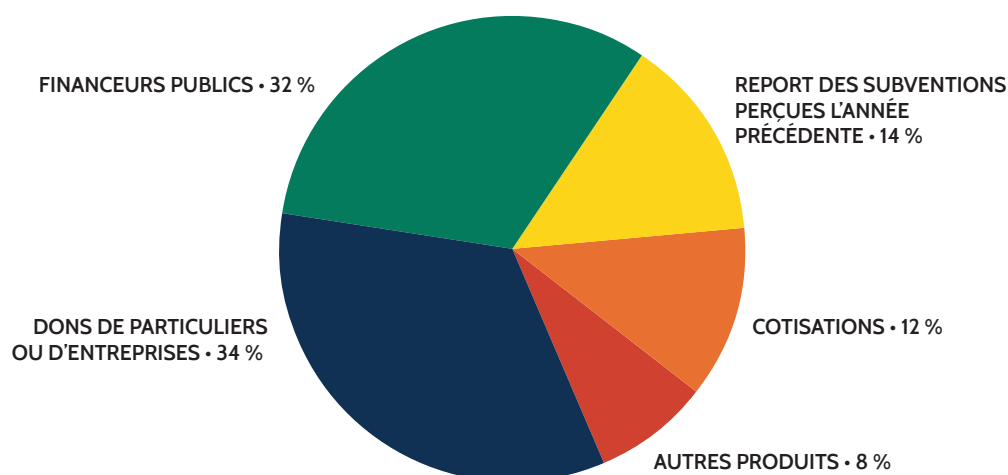
Les produits d'exploitation s'élèvent à 113 218 € pour l'année 2019, en augmentation de 50 % par rapport à 2018. Cela s'explique par la conjugaison d'éléments favorables :

- l'augmentation des subventions publiques obtenues de la Ville de Paris, du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) ;
- l'augmentation des dons des particuliers et des fondations – signalons en particulier le don à caractère exceptionnel du Toit du Monde et le don du fonds Inkermann (Fondation de France) ;
- le report des bénéfices de l'événement Fiertés en exil qui a eu lieu le 3 novembre 2018, à hauteur de 7 000 € ;
- l'augmentation (+ 12 %) des cotisations ;
- enfin, le report des subventions affectées perçues en 2018 et à engager en 2019, à hauteur de 16 215 € contre 11 750 € en 2018.



Graph 1 – Les produits d'exploitation en 2018 et 2019.

Les sources de financements perçues en 2019 proviennent, à hauteur de 32 % de financeurs publics, à 34 % de dons de particuliers ou d'entreprises, à 12 % de cotisations et à 8 % d'autres produits. Cet équilibre garantit une indépendance à l'association vis-à-vis des pouvoirs publics, et lui offre une solidité financière sur laquelle bâtir son avenir. Cela illustre également sa volonté de recherche active de financements, avec une augmentation remarquable des dons par rapport à l'année 2018 (8 873 € de dons de particuliers contre 3 174 € en 2018) et 30 000 € de fonds privés contre 0 en 2018.



Graph 2 – Origines des ressources en 2019.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont fortement en hausse, passant de 61 164 € à 106 395 €, ce qui représente une augmentation de 74 %, en corrélation avec les produits. Cela est lié aux choix de l'association :

■ pour les achats et charges externes,

- de mieux accueillir les demandeur·se·s d'asile et les bénévoles, dans des locaux fonctionnels (les locaux mis à notre disposition par la mairie de Paris sont certes gratuits, mais ils demeurent insuffisants en quantité et en flexibilité horaire); de fait, le poste loyer est ainsi passé de 10 000 € en 2018 à près de 17 000 € en 2019, hausse correspondant aux nouveaux locaux, temporaires, rue Laffitte ;
- de soutenir ses plaidoyers par des actions juridiques pouvant aller jusqu'au Conseil d'État; or les actions sont onéreuses du fait des frais d'avocat; en 2019, les dépenses d'honoraires s'élèvent à 2 970 € (contre zéro en 2018);
- de développer les supports de communication (brochures, guides) pour un montant passant de 567 € en 2018 à 3 238 € en 2019 ;
- d'aider les demandeur·se·s d'asile en régions en prenant en charge leurs dépenses d'hébergement et de transport pour se rendre à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou bien à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA); les dépenses de déplacements sont de 4 446 €, contre 2 204 € en 2018, soit + 102 %, tandis que les hébergements sont passés de 6 000 € à 7 794 € (+ 30 %).

■ pour les salaires, charges sociales,

- de développer des d'outils pédagogiques de formation sur la compréhension des titres de séjour et l'édition d'un guide pratique à destination des bénévoles du pôle Couples; les dépenses de personnel passent ainsi de 6 728 € à 8 301 €.

■ pour les autres charges,

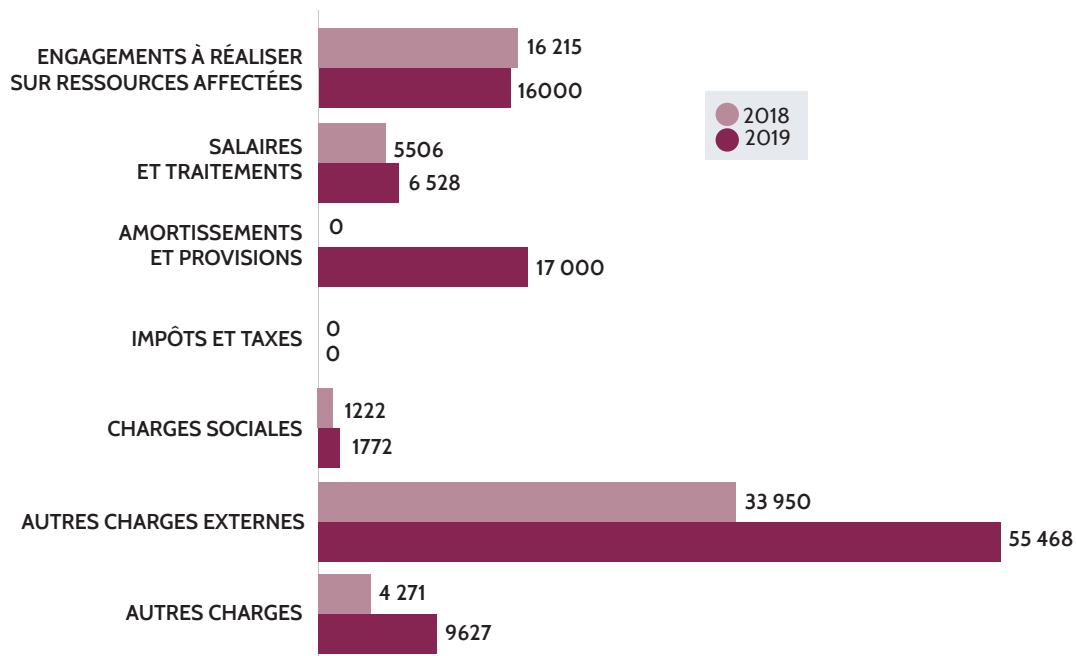
- pour augmenter l'aide directe aux demandeur·se·s d'asile, qui est passée de 4 079 € à 9 383 €, soit un doublement entre 2018 et 2019; notamment parce que les conditions d'accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA) sont de plus en plus draconiennes et les retards fréquents dans leur versement; ceci constitue un effort considérable, qui reste limité et contrôlé, mais compte tenu de l'épidémie Covid-19 en 2020, une aide particulière a également été mise en place dans la mesure de nos moyens ;

■ pour les amortissements et provisions,

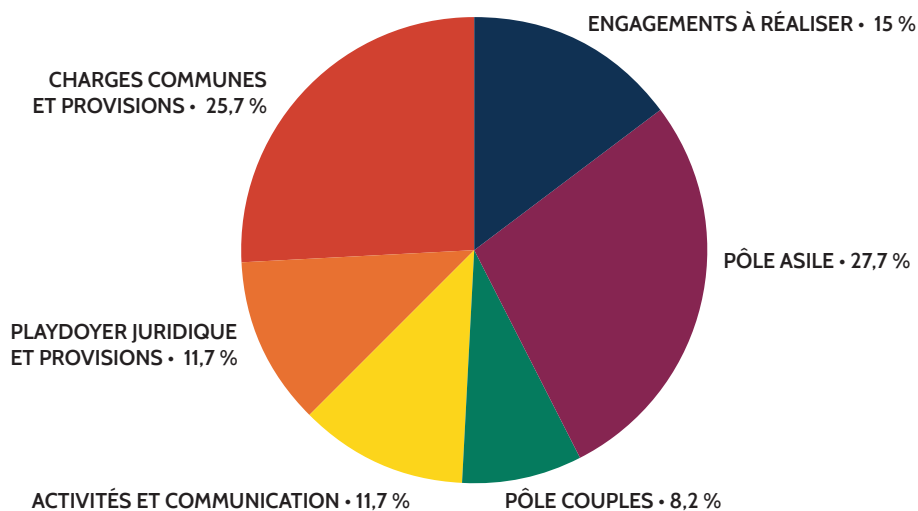
- de doter dès à présent une provision de 7 000 € pour faire face aux frais d'installations et de déménagements (hors aménagements) concernant le local du 20^e arrondissement en remplacement de celui de la rue Laffitte,

- de doter une provision de 10 000 € complémentaires pour continuer les actions entreprises auprès du Conseil d'État.

Les engagements à réaliser, reportés d'une année sur l'autre, restent au même niveau que l'année précédente.



Graphe 3 – Charges d'exploitation en 2018 et 2019.



Graphe 4 – Répartition des charges d'exploitation en 2019.

Pôle Asile

Les dépenses affectées directement au pôle Asile, qui s'élèvent à 29 519 €, se répartissent équitablement entre 15 242 € pour les demandeur·se·s d'asile d'Île-de-France et 14 277 € pour celles et ceux vivant en régions. Pour l'Île-de-France, ces dépenses couvrent majoritairement l'aide au transport (6 824 €), les frais d'affranchissement (2 285 €) et l'aide alimentaire (1 521 €). Pour les régions, les frais d'hébergement représentent 7 795 €, suivis des frais de déplacement (4 089 €). Ils sont pris en charge grâce à une subvention de la Dilcrah.

La formation des bénévoles à la nouvelle loi sur l'asile de 2018 a coûté 1 180 €. Enfin, dans le cadre du projet avec le soutien de la Dilcrah, l'Ardhis forme des acteurs et actrices en régions sur la question de l'asile et du séjour des personnes LGBTI. Les dépenses pour la mise en œuvre de ces formations concernent surtout des frais de déplacement

Pôle Couples

Les dépenses concernant le pôle Couples concernent, à hauteur de 8 731 €, les salaires et cotisations sociales de la personne recrutée pour le développement d'outils pédagogiques relatifs aux couples accompagnés par l'association et l'organisation de formations (8 301 €). Cette action est en partie financée par une subvention de la mairie de Paris.

Activités proposées aux usager·e·s et communication

Les dépenses qui concernent les activités proposées aux usagers, à hauteur de 8 578 €, se répartissent ainsi :

- Ardhis Football Club : 3 639 €, dont une large partie pour les équipements sportifs ;
- cours de français langue étrangère : 139 €, cours en totalité assurés par des bénévoles ;
- actions diverses de convivialité (visites à Paris, événements) : 1 332 € ;
- dépenses du Melting Tea, 1 378 € équilibrés par les entrées et les consommations payées ;
- participation aux Solidays pour 921 € (fournitures pour la réalisation des ateliers, du jeu proposé à Solidays et prix des entrées) ;

Certaines dépenses concernent la réalisation de flyers ou d'affiches pour l'engagement bénévole ou la publicité des événements, l'achat de marchandises (badges ou totebags à l'effigie de l'association) destinées à la distribution ou à la revente à prix libre.

Les dépenses de frais inter associatif concernent les habituelles cotisations au centre LGBT et à la Coordination française du droit d'asile (CFDA). Elle rassemble aussi les frais du réseau inter associatif Exils LGBTI (605 €).

Communication

Les actions de communications, pour 3 621 euros, s'expliquent par la volonté de donner à l'association une plus grande visibilité et par la participation ou l'organisation à de nombreux événements. Les dépenses concernent surtout les brochures imprimées pour expliquer les actions de l'Ardhis et les outils pédagogiques du pôle Couples.

Plaidoyer, actions juridiques

Ce nouveau pôle de dépenses s'élève à 12 433 euros et comprend essentiellement des frais d'avocats pour des actions juridiques entreprises au Conseil d'État pour 2 500 euros, et une provision pour les frais d'honoraires des actions en cours, aussi au Conseil d'État.

Charges communes aux pôles

Ces dépenses, qui s'élèvent à 28 507 euros, se composent essentiellement des loyers des locaux partagés avec une autre association d'aide aux personnes LGBTI et des locaux de la rue Laffitte (voir plus haut). S'ajoute une provision pour mise en place du local de la rue Chevreau. Le reste des dépenses se répartissant équitablement entre des dépenses d'entretien, de fournitures, d'assurance, de téléphone et d'internet, de frais postaux et de frais bancaires.

Engagements à réaliser

Voir plus haut.

Contributions volontaires

■ Bénévoles

L'association fonctionne en totalité avec des bénévoles. Leur contribution est évaluée à 31 266 euros pour les bénévoles du pôle Couples et 205 153 euros pour les bénévoles du pôle Asile. Pour la participation aux activités, les contributions s'élèvent à 19 734 euros. Au total, les contributions des bénévoles s'élèvent à 256 153 euros.

■ Mise à disposition de locaux

La mairie du 10^e arrondissement met à disposition de l'association trois bureaux, qui ont été occupés pendant l'année 2019. Les bénévoles bénéficient de l'accès à la maison des associations du 10^e arrondissement pour 500 heures.

Ces mises à disposition gratuites de biens s'élèvent à 13 800 euros.

Au total les contributions volontaires s'élèvent à 269 953 euros.

Annexes

■ Bilan au 31 décembre 2019

Devise EUR	Période			Période	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
			Réserves	5 213	5 213
Immo. incorporelles autres	210	210	Report à nouveau	9 468	14 020
			Résultat	7 052	-4 552
Total I : Actif immobilisé	210	210	Total I : fonds propres	21 733	14 681
			Fonds dédiés sur dons et subventions d'exploitations	23 000	16 215
			Total II : fonds dédiés ou reportés	23 000	16 215
			Provision pour risques et charges	10 000	
			Total III : Fonds reportés et dédiés	10 000	0
			Total : Fonds propres et dettes à long et moyen termes	54 733	30 896
			Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 522	450
			Personnels (salaires...)	0	
Débiteurs divers (créances autres)	2 934	364	Organismes sociaux	1 495	
			État : impôts, taxes, autres charges à payer	149	
Charges constatées d'avance	1 184		Trop-perçu : clients, associés, divers	2 336	2 664
Disponibilités banques	56 907	33 436	Produits constatés d'avance		
			Autres dettes	4 502	3 114
Total II : Actif circulant	61 025	33 800	Total IV : Dettes	4 502	3 114
Total	61 235	34 010	Total	61 235	34 010

■ Compte d'exploitation 2019

(euros)	2019	2018	Var €	Var %
Ventes et produits annexes	91		91	
Subventions d'exploitation	36 000	24 000	12 000	50 %
Dons des fondations et des particuliers	38 873	3174	35 699	ns
Cotisations	13 455	12 012	1443	12 %
Autres produits d'exploitation	8584	5643	2941	52 %
Reprise et transferts de charges	16 215	11750	4465	38 %
Produits d'exploitation	113 218	56 579	56 639	100 %
Achats et charges externes	55 468	33 950	21 518	63 %
Impôts et taxes	0	0	0	ns
Salaires et traitements	6528	5506	1022	19 %
Charges sociales	1772	1222	550	45 %
Autres charges	9627	4271	5356	125 %
Amortissements et provisions	17 000		17 000	ns
Engagements à réaliser sur ressources affectées	16 000	16 215	-215	-1 %
Charges d'exploitation	106 395	61 164	45 231	74 %
Excédent brut d'exploitation	6823	-4585	11 408	ns
Résultat d'exploitation	6823	-4585	11 408	ns
Produits financiers	119	108	11	10 %
Résultats financiers	119	108	11	10 %
Résultat courant	6942	-4477	11 419	ns
Charges exceptionnelles	211	60	151	ns
Produits exceptionnels	347		347	ns
Résultats exceptionnels	136	-60	498	ns
Impôts sur les bénéfices	26	15	11	ns
Résultat net	7052	-4552	11 604	ns